Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): **- (2003)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

De nouveaux «Principes généraux» pour Pro Senectute

De nouveaux «Principes généraux 2004» vont succéder aux «Objectifs 1981» actuellement en vigueur. Un premier projet a été mis en consultation.

Le titre «Principes généraux» recouvre à la fois la définition d'une orientation de base et l'énumération des caractéristiques et des objectifs principaux d'une organisation. Il est donc vain d'y chercher des objectifs stratégiques pour les deux ou trois années à venir ou des détails sur les affaires courantes. Ces «Principes» seront une sorte de vision lointaine pour notre organisation, nous indiquant, telle l'étoile polaire, la direction dans laquelle il est possible d'aller, vers laquelle il faut aller.

Une commission, mandatée par le Conseil de fondation de Pro Senectute Suisse, réunissant des représentant-e-s de Pro Senectute Suisse et de ses organisations cantonales, a élaboré un projet. Toutes les organisations cantonales l'ont reçu pour consultation et peuvent faire part de leurs remarques jusqu'à fin mars 2003. Si tout se déroule comme planifié, les nouveaux «Principes généraux» seront votés par l'assemblée de la fondation, le 20 juin 2003, à Lucerne, et entreront en vigueur le 1er janvier 2004.

Les «Objectifs 1981» et les nouveaux «Principes généraux 2004» se fondent tous deux sur l'article 2 (But) de l'Acte de fondation de Pro Senectute. Cet article dispose que: *«Le but de la Fondation est de maintenir et d'améliorer le bien-être des personnes âgées en Suisse.»*. C'est l'objectif de Pro Senectute depuis sa création en 1917 – et il ne sera pas remis en question dans les nouveaux «Principes généraux». Mais que peut bien signifier, au XXIème siècle, l'expression «maintenir et améliorer le bien-être des personnes âgées»? La question ne peut rester sans réponse. Celle-ci figurera d'abord dans les «Principes généraux», ensuite – de manière plus concrète – dans les principes stratégiques qui en découleront, puis dans la politique de la fondation et enfin, dans le travail quotidien.

«Nous honorons les anciens, mais sommes de notre temps.»

Le projet «Principes généraux» comporte six parties brèves. Les titres sont toujours des questions: Qui est Pro Senectute? Que défend Pro Senectute? Quelles prestations Pro Senectute fournit-elle? Comment travaille Pro Senectute? Comment Pro Senectute s'organise-t-elle et se finance-t-elle? Comment communique Pro Senectute? Les réponses proposées forment les six subdivisions. Celles-ci donnent l'image d'une organisation moderne, qui s'engage, aussi bien sur le plan individuel qu'à l'échelle de la société, pour le bien-être des personnes âgées et qui s'organise et se finance selon des règles modernes. Son activité sociale, ses tâches d'utilité publique et son engagement pour assurer, dans toute la Suisse, un service de consultation et de prestations sont également mis en exergue. *MZ/bial*

Documents 2003

La liste ci-jointe, où figurent les numéros de téléphone des sièges et centres d'information des organisations cantonales de Pro Senectute, remplace la brochure «Adresses».

La brochure «Publications 2003», destinée aux collaborateurs et collaboratrices de Pro Senectute, peut aussi être distribuée à des personnes extérieures. Pour les commandes internes, veuillez utiliser la carte de commande ci-jointe.

Autres exemplaires de ces documents: tél. 01 283 89 89, fax: 01 283 89 80, e-mail: paul.frei@pro-senectute.ch

Impressum

Pro Senectute Suisse
Centre national
Lavaterstr. 60, 8027 Zurich
tél. 01 283 89 89
fax 01 283 89 80
www.pro-senectute.ch

Secrétariat romand
Simplon 23, 1800 Vevey 1
tél. 021 925 70 10
fax 021 923 50 30
secretariat-romand@sr-pro-senectute.ch

Textes
Birgaentzle Alexandra (bial)
Martin Mezger (MZ)
Jacques Repond (jr)
Kurt Seifert (kas)
Olivier Taramarcaz (ot)